

La Maison de la Danse vous accueille 8 avenue Jean Mermoz
69008 Lyon du lundi au vendredi de 11h45 à 18h45 et les samedis de
représentation à partir de 18h.

Fermeture du 25 juillet au 23 août 2009 inclus.

RÉSERVATIONS

Les réservations se font à partir d'une date d'ouverture de location définie pour chaque spectacle. Référez-vous aux pages des spectacles.

AU GUICHET

Les réservations au guichet se font aux horaires d'ouverture de la Maison de la Danse. Le guichet est ouvert une heure avant le lever de rideau, uniquement pour la représentation qui suit.

PAR TÉLÉPHONE AU 04 72 78 18 00

Du lundi au vendredi de 11h à 18h45.

SUR INTERNET

www.maisondeladanse.com

Paiement sécurisé par carte bancaire.

Majoration de 2 € par billet pour frais de réservation. Les billets achetés en ligne ne peuvent être ni échangés, ni remboursés.

Le retrait des billets achetés sur Internet peut se faire au guichet en journée aux heures d'ouverture ou sur le lieu de la représentation le soir même du spectacle sur présentation du numéro de transaction et d'une pièce d'identité. En cas d'achat de places à un tarif préférentiel, tarif réduit ou demi-tarif, un justificatif vous sera demandé lors du retrait des billets.

Possibilité sur simple demande de recevoir gratuitement par courrier uniquement les billets achetés plein tarif.

DANS LES AGENCES

FNAC Bellecour, FNAC Part-Dieu, Progrès Spectacles, Virgin Megastore.

RÈGLEMENTS

PAR CHÈQUE

À l'ordre de la Maison de la Danse. Après avoir réservé vos places, votre chèque doit nous parvenir impérativement dans un délai de sept jours, accompagné d'une enveloppe timbrée à votre adresse. Les réservations non réglées dans ce délai sont annulées et remises en vente.

PAR CARTE BANCAIRE

Ce mode de paiement est accepté au guichet, par téléphone et sur internet, en précisant le numéro de votre carte, sa date d'expiration ainsi que les trois derniers chiffres du cryptogramme situé au dos de la carte.

PASS' CULTURE/VILLE DE LYON, CARTE M'RA

Uniquement au guichet.

TARIFS

Référez-vous aux pages des spectacles.

TARIFS RÉDUITS

Uniquement sur présentation d'un justificatif Abonnés Maison de la Danse, étudiants de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi sur présentation d'un avis de situation de moins de 6 mois, plus de 65 ans, clients BNP Paribas et groupes de plus de 10 personnes, à l'exception des spectacles présentés dans le studio Jorge Donn. Pour les personnes handicapées, des tarifs spéciaux sont réservés, se renseigner auprès de l'Accueil.

BIENNALE D'ART CONTEMPORAIN DE LYON SPECTACLES EN RÉSONANCE

Les détenteurs d'un billet payant de la Biennale d'Art Contemporain 2009 bénéficieront d'un tarif réduit pour

les spectacles de Koen Augustijnen, Lia Rodrigues et Virgilio Sieni. Les détenteurs d'un billet payant pour ces trois mêmes spectacles bénéficieront d'un tarif réduit à la Biennale d'Art Contemporain 2009.

DEMI-TARIFS

- Uniquement sur présentation d'un justificatif moins de 18 ans, à l'exception des spectacles présentés dans le studio Jorge Donn.
- Trente minutes avant le début du spectacle et dans la mesure des places disponibles, les plus de 65 ans et les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'un demi-tarif à l'exception des spectacles présentés dans le studio Jorge Donn.

TARIF SPÉCIAL 8 €

uniquement au guichet de la Maison de la Danse Une heure avant le début du spectacle, les moins de 26 ans bénéficient d'un tarif de 8 € sur l'ensemble de la programmation, dans la limite des places disponibles, sur présentation d'un justificatif.

GROUPES ET COLLECTIVITÉS

Le service des relations avec le public se tient à votre disposition pour vous guider dans la programmation.

Pour toute collectivité constituée d'au moins 10 personnes -monde de l'entreprise, associations, centres sociaux, MJC, cours et écoles de danse, particuliers- vous pouvez bénéficier d'avantages :

- priorité de réservation sur les spectacles de la Maison de la Danse. Réservez-les dès aujourd'hui sous forme d'options. Certaines dates n'apparaissent pas dans la plaquette et vous sont exclusivement destinées : Antonio Gades le samedi 17 octobre

à 20h30, Angelin Preljocaj le dimanche 6 décembre à 15h, Africa Umoja le dimanche 13 décembre à 15h, Stomp le samedi 19 décembre à 20h30 et le Ballet de Bordeaux le samedi 8 mai à 20h30.

- tarifs réduits dans la mesure des places disponibles à l'exception des spectacles présentés dans le studio Jorge Donn.
- envoi d'informations complémentaires sur les spectacles pour votre communication interne.

Nous avons le désir de développer la culture et plus particulièrement la danse dans le milieu associatif et l'environnement social. Nous pouvons vous aider à construire un projet autour de notre programmation et de vos objectifs (rencontre avec les artistes, visite du théâtre, anniversaire d'enfants, vidéo-conférences, tarifs préférentiels...).

Renseignements et réservations :

Ghislaine Hamid-Le Sergent

Service des publics

tél. 04 72 78 18 18

fax 04 78 75 55 66

g.hamidlesergent@maisondeladanse.com

MODALITÉS DE L'ABONNEMENT

La Maison de la Danse est équipée de deux salles de spectacles.

La salle principale de 1 100 places dont 77 strapontins. La seconde salle, le studio Jorge Donn, de 92 places non-numérotées qui offrent un rapport de qualité de la salle à la scène.

Au début de la saison, pour chaque spectacle, des contingents sont réservés : les plus importants aux abonnés et les autres au public achetant ses places au guichet.

MODE D'EMPLOI

Il est indispensable de remplir un bulletin d'abonnement.

Vous pouvez le photocopier, le télécharger sur internet ou en demander d'autres exemplaires au 04 72 78 18 18.

Pour tout abonnement d'un montant supérieur à 350 €, ou à votre demande, vos billets vous seront envoyés par recommandé moyennant la somme de 5 €.

Aucun duplicata ne sera délivré le soir même du spectacle concerné. Toute perte de billet devra être signalée au moins 48 heures avant la représentation.

AVANTAGES ABONNÉS

PRIORITÉ DE RÉSERVATION

Au moment de la souscription de votre abonnement, vous pouvez réserver et acheter vos places pour tous les spectacles de la saison ne figurant pas dans votre abonnement, à l'exception du spectacle *Blue Lady* de Carolyn Carlson.

Pour bénéficier de cet avantage, vous devez nous indiquer la date et le tarif choisis.

Quotas spéciaux pour les spectacles d'Africa Umoja et Stomp : chaque abonné pourra acheter au moment de la souscription de son abonnement 1 place au tarif spécial abonné et 2 places maximum au tarif réduit.

Tout achat supplémentaire ne pourra se faire qu'à l'ouverture de location aux tarifs habituels.

TARIFS RÉDUITS

En tant qu'Abonné, vous bénéficiez personnellement

- du tarif réduit pour tous les spectacles programmés par la Maison de la Danse et ne figurant pas dans votre abonnement, à l'exception des spectacles présentés dans le studio Jorge Donn.

- du tarif spécial Abonné pour les spectacles d'Africa Umoja et Stomp.

BIENNALE D'ART CONTEMPORAIN DE LYON SPECTACLES EN RÉSONANCE

Les détenteurs d'un billet payant de la Biennale d'Art Contemporain 2009 bénéficieront d'un tarif réduit pour les spectacles de Koen Augustijnen, Lia Rodrigues et Virgilio Sieni. Les détenteurs d'un billet payant pour ces trois mêmes spectacles bénéficieront d'un tarif réduit à la Biennale d'Art Contemporain 2009.

CADEAU ANNIVERSAIRE 30 ANS BLUE LADY/CAROLYN CARLSON/TERO SAARINEN

Pour fêter sa 30^e saison, la Maison de la Danse a le plaisir d'offrir à ses abonnés 8 spectacles, 12 spectacles et [5 spectacles + 1 abonnement musical], une invitation au spectacle *Blue Lady [Revisited]* de Carolyn Carlson, dansé par Tero Saarinen (page 64-65).

«Le meilleur spectacle de la Biennale 2008.»
David S. Tran, Le Progrès

Trois représentations les 15, 16 et 18 juin.
Veuillez préciser la date de votre choix sur le bulletin d'inscription (page 80).

FACILITÉS DE PAIEMENT

Vous avez la possibilité de régler vos abonnements en deux, trois ou quatre fois, voire cinq fois exclusivement pour les abonnements souscrits avant le 25 juillet 2009. Les prélèvements se font mensuellement, le premier étant effectué au moment du traitement de votre abonnement. Un échéancier vous sera adressé avec vos billets et votre carte d'abonné.

Attention : en cas de rejet d'un prélèvement, les frais bancaires du rejet, soit 5 €, vous seront refacturés sur le prélèvement suivant.

ABONNEZ-VOUS DÈS LE LUNDI 4 MAI !

AUCUN ABONNEMENT DÉPOSÉ DURANT LES PRÉSENTATIONS DE SAISON NE SERA TRAITÉ AVANT LE 4 MAI 2009.

PENDANT LA FERMETURE DU 25 JUILLET AU 23 AOÛT 2009 INCLUS, LA CAMPAGNE D'ABONNEMENT CONTINUE PAR CORRESPONDANCE.



La programmation étant établie longtemps à l'avance, la Direction se réserve le droit de modifier programme, distribution, dates, heures, lieux et places en cas de nécessité. Ces modifications ne donneront lieu à aucun remboursement.